

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CATHY GAUDET	Numéro de permis 2018963	Date d'inspection Le 26 mars 2024	
Nom de l'établissement Garderie les petits amis de Cathy		Numéro de téléphone (506) 387-5812	
Adresse 241 rue Bédard Dieppe NB E1A 0H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	12 mars 2024	26 mars 2024
Commentaires : L'inspecteur a été en mesure d'observer de la documentation et la planification des activités. Plusieurs activités éducatives ont eu lieu depuis l'inspection de renouvellement. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : e) les fiches des médicaments administrés.	24(1(e))	08 mars 2024	26 mars 2024
Commentaires : L'inspecteur observe que la fiche d'administration de médicament fut inscrite pour la durée du médicament. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	07 mars 2024	26 mars 2024
Commentaires : L'inspecteur observe une boîte noire qui se ferme à clé afin de ranger les médicaments s'il advient une prochaine fois qu'un médicament doit être administré. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
L'inspecteur observe les enfants jouer des jeux libres. L'inspecteur observe, par la suite, l'éducatrice jouer un jeu dirigé avec les enfants à l'aide d'un nouveau jouet acheté. L'inspecteur observe que l'exploitante est à l'écoute des besoins des enfants et leur permet la possibilité d'adapter le jeu en fonction de leur âge.			
Le ratio est respecté durant l'inspection.			

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 mars 2024

Date

original signé par
Cathy Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 mars 2024

Date